

RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DES PETITIONS

chargée d'examiner l'objet suivant :

Pétition du Collectif Urgence Palestine Vaud visant à punir les agissements de l'UBS (1153 signatures)

La Commission s'est réunie le mercredi 15 juin 2011 à la Salle du Bicentenaire, Place du Château 6, à Lausanne. Elle était composée des députés suivants : Mmes Martine Fiora-Guttman (qui remplace Christine Chevalley), Florence Golaz, Christiane Rithener, Jacqueline Rostan, MM. François Brélaz (qui remplace Jean-Robert Aebi, Michaël Buffat (qui remplace José Durussel), André Chatelain (qui remplace Susanne Jungclaus Delarze), Jérôme Christen (Président), Gregory Devaud, Julien Glardon, Félix Glutz (rapporteur, qui remplace Pierre-André Pernoud), André Marendaz, Philippe Reymond, Claude Schwab. Mmes Verena Berseth Hadeg, Christine Chevalley, Susanne Jungclaus Delarze ainsi que MM. Jean-Robert Aebi, José Durussel et Pierre-André Pernoud étaient excusés. La commission remercie Mme Juliette Müller de sa précieuse collaboration.

Personnes entendues

Pétitionnaires : M. Henri Carrera, Conseiller d'entreprises, La Conversion, M. Raymond George, Informaticien retraité et Président du Collectif Urgence Palestine Vaud (CUP), Lausanne, Mme Pierrette Iselin, enseignante retraitée, Savigny

Etat de Vaud : DFIRE, SAGEFI (Service d'analyse et de gestion financière) : M. Eric Birchmeier, Chef de Service

La pétition

Les soussignés sont scandalisés par l'attitude de l'UBS. Ils demandent aux députés du Grand Conseil d'inviter le Conseil d'Etat à provoquer l'arrêt de tout trafic des paiements sur des comptes UBS.

Comme expliqué dans l'argumentaire accompagnant la pétition, il semble que l'UBS refuse d'effectuer tout virement où apparaît le mot « Palestine », ceci qu'il s'agisse de virements internes à la Suisse ou de virements à l'attention de la Palestine. Même l'Etat de Genève qui souhaite sponsoriser un orphelinat ne peut plus envoyer ses fonds via l'UBS !

Audition des pétitionnaires

Le Collectif Urgence Palestine Vaud (CUP) tente de faire entendre la voix de la Palestine. Il se situe dans le courant d'un grand nombre de mouvements actuels qui revendiquent la reconnaissance de deux Etats dans les frontières de 1967. Il ne s'agit donc pas d'une idée révolutionnaire puisqu'elle est très répandue.

Le CUP estime qu'il est du devoir des politiques de réagir à cela. L'ONU devrait prochainement décider de la création d'un Etat de Palestine. Les Etats du monde entier veulent la paix. Toute personne favorable à ce mouvement de paix devrait donc déplorer des agissements tels que ceux de l'UBS. L'Etat pourrait notamment manifester son mécontentement en réduisant progressivement ses relations avec l'UBS. Il donnerait ainsi un signal fort.

Les pétitionnaires rappellent que les projets soutenus par le CUP sont philanthropiques (aide aux orphelins, réfugiés, visant à favoriser les jeunes, les enfants, les femmes, etc.). Il ne s'agit pas de fournir une aide au Hamas !

Questions des commissaires et réponses des pétitionnaires

Démarches effectuées par les pétitionnaires auprès d'autres autorités ?

Différentes démarches ont été effectuées au niveau fédéral, d'ailleurs sans succès, mais la démarche au niveau cantonal est unique.

Les pétitionnaires pourraient-ils effectuer une démarche similaire dans toute situation où l'UBS déciderait de « boycotter » une association à but idéal ou un pays particulier ?

Il faudrait étudier le pays et la situation particulière, il est difficile de répondre dans l'absolu. Le CUP considère que la solution réside dans la création de deux Etats. Dans ce cas, pourquoi empêcher les transactions financières vers l'un d'entre eux ?

Audition du représentant de l'Etat

Le Chef du SAGEFI rappelle en préambule que l'UBS compte 23'000 collaborateurs au niveau suisse, dont près de 1100 personnes dans le canton de Vaud. La banque joue donc un rôle important au niveau de l'appareil économique suisse et vaudois. Le PIB suisse se situe entre 500 et 550 milliards et le bilan de l'UBS est de 1500 milliards environ, ce qui montre également l'importance globale de l'UBS en tant qu'appareil économique.

Pour le canton de Vaud, l'UBS est une partenaire comme une autre banque. L'Etat procède en général par voie d'appel d'offre et la meilleure offre l'emporte. Il précise qu'actuellement, les offres faites par l'UBS ne sont plus compétitives. Cette banque ne gagne donc plus les appels d'offre.

L'Etat de Vaud dispose actuellement en tout et pour tout de 6 comptes à l'UBS. Il s'agit de quatre comptes de consignation à l'ordre judiciaire vaudois (OJV) (séquestres mis en attente sur un compte), d'un compte courant de transit au SAGEFI (utilisé lorsque l'Etat effectue des emprunts à long terme mais qui en l'occurrence n'a pratiquement plus été utilisé depuis 2005) et d'un compte pour les machines à café de l'Ecole professionnelle du nord vaudois. On peut également compter 50 comptes à l'UBS parmi les entités subventionnées par l'Etat (EMS, Hôpitaux, etc.).

Le Chef du SAGEFI souligne encore qu'il n'y a pas eu d'emprunt à l'UBS depuis 2005. Un emprunt a été effectué en 2003 pour la recapitalisation de la BCV mais devrait être totalement

remboursé en 2013. En outre, la trésorerie de l'Etat est totalement centralisée au SAGEFI. Aucun compte n' « échappe » donc à ce service.

Il rappelle finalement qu'en 2002, le canton de Vaud avait 9 milliards de dettes et que plus personne ne voulait lui prêter de l'argent. C'est finalement l'UBS qui a accepté de lui octroyer un prêt. Si cette banque avait refusé, la crise traversée aurait été encore plus grave. L'UBS représente donc également un partenaire pour la collectivité publique.

Questions des commissaires et réponses du SAGEFI

Sur l'existence de critères éthiques pour les appels d'offre dans le domaine bancaire de la part du canton

D'une façon générale, des critères « risque » sont pris en compte à tout moment (risque financier, pour l'image de la Suisse, etc.).

Sur le volume des transactions de l'Etat de Vaud avec l'UBS en pourcentage

Le SAGEFI ne dispose pas de ce chiffre, il devrait faire une demande spéciale pour cela. Au niveau suisse, l'UBS représente environ 250 millions en termes de trafic de paiements, soit environ 1 million par jour. Il s'agit de 30 à 35% du marché suisse au niveau bancaire.

Délibérations des commissaires

De manière générale, il ressort de ces délibérations que les membres de la commission sont choqués que l'UBS refuse les transactions à l'attention d'une association de soutien à la Palestine comme ils seraient choqués que la banque refuse des transactions à l'égard d'une association défendant des intérêts israéliens ! Ils regrettent en particulier le refus de l'UBS d'effectuer les transactions de Suisse à Suisse. Il leur semble cohérent que certains critères éthiques soient fixés par la collectivité publique et que celle-ci ne collabore pas avec une banque qui agirait dans le sens contraire sur le plan éthique des intérêts de cette même collectivité.

Mais d'aucuns estiment aussi que la problématique soulevée dépasse les compétences du parlement. Il ne sera en effet pas possible de faire cesser toutes les transactions avec l'UBS étant donné que de nombreux créanciers de l'Etat de Vaud ont des comptes à l'UBS. En outre, le nombre de comptes à l'UBS de l'Etat de Vaud lui-même est déjà considérablement réduit.

Enfin, certains font remarquer que les pétitionnaires pourraient également agir devant les tribunaux, notamment pour dénoncer le refus d'effectuer des transactions de Suisse à Suisse.

Finalement, une majorité se dégage pour proposer le classement de la pétition tout en précisant la position de la commission dans le rapport, à savoir que celle-ci est particulièrement choquée de voir refuser les transactions de Suisse à Suisse.

Vote

C'est par 1 voix pour, 7 oppositions et 6 abstentions que la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, de ne pas prendre en considération cette pétition et de la classer.

Montreux, le 25 octobre 2011

Le rapporteur :
(signé) *Félix Glutz*